

Document d'Informations Clés



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit:

Nom du Produit : PREMIUM VIE*
Site web : www.life.natixis.com
Dernière mise à jour le : 31/03/2019

Nom de l'initiateur : Natixis Life
Numéro de téléphone : (+352) 22 888 11
Autorité compétente de l'initiateur :
Commissariat aux Assurances du Grand-duché de Luxembourg

(*) La dénomination de ce produit peut varier selon les distributeurs.

You êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Le contrat PREMIUM VIE est un contrat individuel d'assurance sur la vie à capital variable et à versements libres. Ce contrat peut être conclu par plusieurs souscripteurs (dénommés ci-après "le souscripteur"). Un rachat partiel ou total peut être effectué à tout moment par le souscripteur. Le montant relatif aux prestations d'assurance figure dans la section "Quels sont les coûts et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?".

Objectifs

Ce contrat de durée viagère, a pour objet la constitution d'un capital au profit du souscripteur. Il prévoit en outre le versement de la valeur acquise au décès au profit du/des bénéficiaires désignés à cet effet.

Le contrat PREMIUM VIE est adossé, à la seule initiative du souscripteur, à des supports en unités de compte (fonds interne dédié, fonds interne collectif, fonds d'assurance spécialisé, fonds externes) ainsi qu'au support fonds en euros. Les supports en unités de compte sont sujets à des fluctuations favorables ou défavorables, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers, dont l'amplitude peut varier en fonction de la nature du support concerné. Excepté pour le support garanti fonds en euros, le risque financier pouvant découler des montants investis sur les supports en unités de compte est intégralement supporté par le souscripteur (cf. Document d'Informations Clés du support concerné).

Investisseurs de détail visés

Le contrat PREMIUM VIE, en tant que produit d'assurance-vie, répond aux besoins du souscripteur désireux d'investir sur le long terme. Le souscripteur en question est capable d'investir un montant minimum de 75.000 euros (125.000 euros en cas d'investissement dans un fonds interne et 250.000 euros en cas d'investissement dans un fonds d'assurance spécialisé). En raison de la variété des supports pouvant être adossés au contrat, le type de souscripteur visé varie selon les caractéristiques du/des support(s) sélectionné(s) ainsi que du(des profil(s) de gestion appliqués(s)).

Les supports en unités de compte s'adresseront aux souscripteurs souhaitant faire fructifier leur épargne et capables de supporter les risques liés à un investissement non garanti.

Le support garanti fonds en euros s'adressera à l'investisseur qui souhaite faire fructifier son épargne tout en sécurisant son investissement.

Terme

Le contrat PREMIUM VIE a une durée viagère. Sous réserve de toutes dispositions limitant le droit du souscripteur et notamment de l'acceptation de sa désignation par le bénéficiaire ou d'une mise en garantie du contrat, le contrat peut être résilié à tout moment par le souscripteur.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'échelle de risque ci-dessus a été établie en fonction du risque des supports proposés dans le cadre du contrat PREMIUM VIE et sur base d'une durée de 10 ans. Cet indicateur indique le niveau de risque de pertes financières des supports disponibles sur ce produit. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevez en retour.

Le risque et la performance du contrat dépendront donc des supports d'investissement choisis.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprecier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 à 7 sur 7, 1 étant la classe de risque la plus basse et 7 la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre très faible et très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Le risque et le rendement varient en fonction de l'option d'investissement. Les scénarios spécifiques à ces différents supports se trouvent dans les documents d'informations spécifiques.

Que se passe-t-il si Natixis Life n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Votre investissement est exposé au risque de défaut de Natixis Life ainsi que pour les liquidités au risque de défaut de la banque dépositaire des actifs sous-jacents à votre contrat d'assurance. Ces pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation.

Cependant, la réglementation luxembourgeoise offre un système de protection des investisseurs caractérisé par les facteurs suivants. Les actifs liés aux contrats d'assurance-vie sont déposés auprès d'une banque dépositaire préalablement approuvée par le Commissariat aux Assurances. L'ensemble des actifs représentatifs déposés fait l'objet d'un patrimoine distinct géré séparément des actifs propres de l'assureur. En cas de défaut de ce dernier, les investisseurs disposent collectivement d'une créance privilégiée de premier rang sur ce patrimoine séparé qui leur permettra de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance.

Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Investissement 10.000 €	Si vous sortez après		
	1 an	5 ans	10 ans
Coûts totaux	346,21 € à 1.113,72 €	751,51 € à 7.344,21 €	1.041,20 € à 23.436,33 €
Réduction du rendement par an	3,46% à 13,14%	1,44% à 11,10%	1,18% à 10,84%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,26%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez payer ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,11% à 8,28%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,41% à 5,25%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00% à 3,64%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit dépasse son indice de référence.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

La période de détention recommandée est de 10 ans.

Le souscripteur peut renoncer au contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la réception des conditions particulières. La durée de recommandation minimum requise est fonction des objectifs de l'investisseur, son expérience, son horizon de placement, la fiscalité applicable et son degré d'acceptation du risque. Les sommes versées restent totalement disponibles à tout moment, le contrat PREMIUM VIE comporte une faculté de rachat total ou partiel. Les sommes sont versées par l'assureur dans un délai de 30 jours suivant la réception de toutes les pièces nécessaires au règlement. Le règlement des sommes dues se fait après déduction, s'il y a lieu, des frais, ainsi que des impôts et taxes éventuels.

Comment puis-je introduire une réclamation ?

Pour toute réclamation, l'interlocuteur habituel du souscripteur est à sa disposition. Si une réponse satisfaisante n'a pas pu lui être apportée, il peut adresser sa demande :

- par courrier à l'adresse suivante :

Natixis Life

A l'attention du service relation clients, commercial ou juridique (selon l'objet de la demande)
51, avenue JF Kennedy
1855 Luxembourg
Luxembourg

- par email à l'adresse suivante : gestion@life.natixis.com
- via notre site internet : <http://www.life.natixis.com/index/article/contact>

La réclamation pourra également être portée à la connaissance de l'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché du Luxembourg ou à votre autorité de contrôle.

Autres informations pertinentes

Pour toute information complémentaire, le souscripteur pourra, sur simple demande, obtenir les conditions générales afin de s'y référer ou contacter nos services.